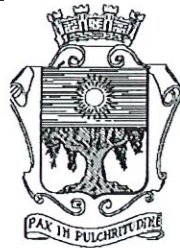


AR Prefecture

006-210600110-20260326-2603\_63-AI  
Reçu le 26/03/2026



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
ALPES-MARITIMES - 06310

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE  
A MADAME CAROLLE LEBRUN – CONSEILLERE MUNICIPALE**

N° : **26 03 63**

DATE D’AFFICHAGE : **26 MARS 2026**

MONSIEUR LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l’article L2122-18,  
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Monsieur le Maire lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,  
Vu le procès-verbal de l’élection et de l’installation de Madame Carolle LEBRUN, en qualité de conseiller municipal lors de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026,

Considérant qu’au titre des dispositions de l’article L2122-18 du code général des collectivités, « Le maire est seul chargé de l’administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal »,

Considérant qu’il est nécessaire, afin d’assurer une bonne administration de l’activité communale et de permettre à Monsieur le Maire d’exercer avec efficacité ses missions dans divers domaines, de déléguer une partie de ses fonctions aux conseillers municipaux,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est donné délégation de fonctions à Madame Carolle LEBRUN, conseillère municipale, dans les domaines suivants :

**- Séniors & Liens intergénérationnels -**

Madame Carolle LEBRUN assurera dans ces domaines la représentation du maire et les relations avec les différents interlocuteurs de la commune. En outre, elle procédera, avec le concours des services municipaux concernés, à la définition, à la mise en place, au suivi et à l’exécution des actions portant sur les points ci-dessous :

- mise en place d’ateliers intergénérationnels dans les domaines de la lecture, du théâtre....,
- propositions et suivi des animations culturelles, ludiques répondant aux souhaits des séniors, tout particulièrement les membres du Club de l’Olivaie,
- relations avec le CCAS et les autres acteurs locaux agissant en faveur des personnes âgées,
- organisation de sorties ... pour les membres du club de l’Olivaie et/ou des « jeudis bleus ».

AR Prefecture

006-210600110-20260326-2603\_63-AI  
Reçu le 26/03/2026



Par ailleurs :

- préparation, suivi, exécution des achats publics sans publicité ni mise en concurrence préalables répondant à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros H.T,
- être l'interlocuteur des administrés pour toutes les questions en lien avec chaque domaine de sa délégation,

**Article 2 :** Il est donné à Madame Carolle LEBRUN, conseiller municipal, délégation à effet de signer :

- les correspondances, les actes, les documents et les pièces administratives, les rapports et notes divers dans les domaines délégués,
- Toutes pièces administratives et comptables liées à sa délégation, à l'exception : des marchés publics, des accords-cadres et des contrats d'un montant supérieur à 40 000 € H.T, des conventions de délégation de service public et de leurs avenants, des contrats de partenariat et de leurs avenants, des baux à construction, des baux emphytéotiques, des actes concernant la représentation de la Commune en justice.

**Article 3 :** La présente délégation est donnée, sous ma responsabilité et ma surveillance, à Madame Carolle LEBRUN, et est révocable à tout moment. Madame Carolle LEBRUN rend compte, sans délai, à Monsieur le Maire, de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature. La signature de Madame Carolle LEBRUN, sur les actes pris dans le cadre de sa délégation de fonctions et de signature, devra être précédée de la mention :

Pour le Maire et par délégation  
Carolle LEBRUN

Conseillère Municipale déléguée chargée des seniors et des liens intergénérationnels

**Article 4 :** Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au Recueil des actes administratifs de la ville de Beaulieu-sur-Mer. Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes, à Monsieur le Comptable public et notifié à l'intéressé.

**Article 5 :** En application des dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, cette décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nice, sis 18, avenue des Fleurs à Nice, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, de l'accomplissement des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Beaulieu-sur-Mer, le 26 MARS 2026

Le Maire,  
Roger ROUX



DATE DE NOTIFICATION	PRENOM-NOM	SIGNATURE	PARAPHE
26/03/2026	Carolle LEBRUN		CL